

## VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 1

## Territoire



Version initiale

Développement des initiatives de production d'énergie décarbonée



Version actualisée ( .. / .. / .. )

**1. Description succincte du projet**

**Contexte** : changement climatique, situation géopolitique, augmentation du coût de l'énergie, nécessité de décarbonation des modes de vie notamment la production d'énergie, menace de précarité énergétique des ménages et des entreprises

**Nature du projet :**

- **Actions de sensibilisation** des citoyens, des entreprises et des acteurs locaux à la diversification des productions d'énergie, y compris les projets innovants (biométhanisation, solaire, hydrogène) et de distribution (communautés d'énergie): organisation de conférences, diffusion d'information via les canaux communaux
- **Soutien aux initiatives de production d'énergie** décarbonée : création d'une subvention communale, organisation du Prix de l'Énergie durable
- **Décarbonation des sources d'énergie communale** : amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, équipement des bâtiments publics en systèmes de production d'énergie (en fonction des possibilités techniques de chaque bâtiment)
- **Démarche prospective** : veille sur les technologies novatrices (par exemple la production d'hydrogène, le stockage local d'énergie, etc.) et sur les subventions publiques en la matière

**Public cible** : entreprises locales, citoyens, administration communale, collectivités

**2. Justification du projet**- **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé****Besoins identifiés :**

- Besoin de réduire l'impact environnemental des différentes composantes du territoire (services publics, habitants, économie, etc.)
- Besoin de poursuivre et d'amplifier les démarches déjà amorcées sur le territoire : réduction des déchets et des consommations dans les services

publics, cadastre énergétique des bâtiments communaux, rénovation de certains bâtiments, Convention des Maires, COLECO, primes d'encouragement, etc.

- Besoin d'adapter la collectivité à l'augmentation du risque climatique et énergétique
- Besoin de prendre en compte la dimension énergétique du développement territorial

- **Caractère rural du projet**

Les démarches de décarbonation des énergies et d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments constituent un objectif global de développement qui mobilise tous les territoires.

- **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Contribution aux objectifs régionaux et développement durable, et en particulier à la limitation du réchauffement climatique
- Amplification de la prise de conscience environnementale
- Diminution de l'impact budgétaire de l'énergie dans le budget des habitants et des pouvoirs publics
- Lutte contre le gaspillage énergétique

- **Projets connexes du PCDR et de la Commune**

5. Créer un évènementiel de promotion des initiatives de transition
  6. Mettre en œuvre les recommandations du Schéma de Développement Communal (SDC)
  7. Développer les démarches d'économie circulaire
  19. Aménager ou construire des logements intergénérationnels
  20. Aménager ou construire des logements pour jeunes couples
  21. Aménager ou construire de l'habitat groupé
  45. Créer et animer un Groupe d'action dédié à la valorisation économique
- Autres projets communaux :

- **Alternatives éventuelles**

Sans objet

### - **Sobriété du projet**

Le projet s'inscrit pleinement dans une démarche de sobriété environnementale puisqu'il vise au développement des ressources énergétiques décarbonées et donc à minimiser l'impact environnemental des besoins en énergie. Il rencontre également l'objectif de sobriété énergétique à travers la volonté d'améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux.

### **3. Lien à la stratégie du PCDR**

#### - **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

##### **1. Devenir moteur de transition**

A. Par les gestes du quotidien

B. Par des démarches globales

##### **4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert**

A. Par la stimulation de l'entrepreneuriat local

#### - **Liens qualitatifs et quantitatifs**

#### - **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

### **4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société**

Impacts ✓ ou x	Dimension					
	Environnement	Energie	Mobilité	Social	Culturel	Economique
<b>Eléments prioritaires</b>						
Intérêts des générations futures	✓	✓		✓		✓
Participation	✓	✓		✓		✓
Cohérence des politiques sectorielles	✓	✓		✓		✓
Solidarité des territoires	✓	✓		✓		✓
Evaluation permanente	✓	✓		✓		✓

### **5. Localisation et statut**

Sans objet

### **6. Parties prenantes, porteurs de projet**

#### - **Porteur du projet**

Ville de Chièvres

#### - **Partenaires potentiels**

Groupe d'action « Economie locale » (fiche-projet 45, priorité 2)

Conseil consultatif Climat et Biodiversité

Communes voisines : Ath, Brugelette, Belœil, Lens, Jurbise, etc.

Fournisseurs d'énergie

Intercommunales IDETA, IPALLE, CENEO et tiers-investisseur NEOVIA

ASBL Entreprendre Wapi

SPW Energie

Cf. CLDR / Emilie

#### - **Pistes de financement**

Budget communal (sensibilisation, subvention communale, prix de l'Energie durable)

Région wallonne (UREBA, prime à la rénovation)

Fonds européens

Partenariats privés

Veille appel à projets

### **7. Programme de réalisation**

#### - **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- Soutien massif de l'UE au développement de la technologie hydrogène
- Technologie de l'hydrogène en phase de recherche et développement

#### - **Etat du dossier**

- Commune engagée dans le projet COLECO
- Commune signataire de la Convention des Maires pour l'Energie et le Climat
- Projet de biométhanisation à Huissignies

#### - **Programme des travaux ou des aménagements**

Sans objet

#### - **Planification**

- 

#### - **Démarches administratives à réaliser par la Commune**

-

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

•

## 8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement et/ou phase		<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Commune <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Wallonie
- Frais accessoires (honoraires, acquisition)		<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Autres : UE
- TVA		
- Total (TFC)		

Projet rémunérateur oui  non

## 9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

- Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (Localisation et statut)

Sans objet

- Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux

*Éléments quantitatifs généraux du dossier, superficie totale de la parcelle, superficie initiale non bâtie sur la parcelle, superficie finale non bâtie sur la parcelle, dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées, mesures envisagées*

Sans objet

- Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles

*Energies renouvelables, isolation des bâtiments, énergie grise et durabilité des matériaux, citerne d'eau de pluie, dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire), mise en œuvre de matériaux écologiques, utilisation de techniques innovantes, ...*

Le projet vise intrinsèquement le développement des énergies renouvelables et la valorisation des dernières technologies et ce au niveau local, individuel, collectif et contribuera donc *de facto* à l'utilisation durable des ressources naturelles.

En outre, dans la mise en œuvre du projet, une attention sera portée à l'utilisation des ressources lors de l'organisation des séances d'information et de la création des supports de communication (numérique, papier recyclé et encres végétales).

- Mesures en faveur de la sobriété du projet

*Coûts/m<sup>2</sup>, coûts/personnes impactées, études de différentes alternatives, analyse coût/bénéfice du projet, ...*

Les événements organisés le seront en cohérence avec la sobriété de rigueur.

- Mesures en faveur de la biodiversité

*Création de liens avec la nature, place réservée à la biodiversité, prise en compte du patrimoine naturel, sa protection, sa valorisation, éléments d'intérêt écosystémiques sur le site, mesures de protection à prendre, amélioration de la qualité biologique du site, amélioration de la qualité biologique des surfaces mises en œuvre, ...*

L'installation d'unités de production d'énergie devra prendre en considération leur impact éventuel sur la biodiversité, en fonction du site choisi. Si un impact significatif est identifié, des mesures de compensation devront être mises en place (qualité biologique du site, des surfaces).

- Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet

*Accessibilité pour tous (piéton, vélo, PMR, etc.), aménagements prévus, conception de la mobilité autour du projet, inclusivité (genre, classes sociales, ...)*

Sans objet

- **Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire**

*Entreprises locales, matériaux locaux, entreprise d'insertion sociale, soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales, analyse économique du cycle de vie des bâtiments, ...*

La mise en œuvre du projet devra favoriser les entreprises locales, que ce soit pour la création de supports de communication, l'organisation de séances d'information (catering éventuel, matériel sono, etc.) comme pour l'installation d'unités de productions d'énergie, en fonction des compétences disponibles à Chièvres ou à proximité.

La source d'énergie « biométhanisation » permet en outre de s'intégrer pleinement dans les processus agricoles locaux et contribue donc à la valorisation des ressources locales.

- **Intégration du projet dans l'environnement**

*Impact (+ ou -) du projet sur le paysage, impact (+ ou -) sur le voisinage, mesures envisagées*

En fonction des technologies, des ressources valorisées (solaire, éolien, biogaz) et de la localisation de l'implantation, l'impact paysager des unités de production sera différents. Au cas par cas, l'impact du projet sur le paysage sera analysé et des mesures d'intégration ou de relocalisation seront proposées. En outre, ces installations seront encadrées par les normes en vigueur et les procédures de permis d'urbanisme qui offrent un garde-fou.

## **11. Annexes**

---

- **Liste des activités actuelles concernées par le projet**
- **Liste des projets de même fonction existant sur le territoire communal**